Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Agent technique de prévention et de sécurité

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-ATPS-E1A-U11** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique de la situation de travail (4 questions) **Page 3**

2. Diagnostic stratégique et organisation du dispositif de sécurité (4 questions) **Page 6**

3. Analyse économique et financière du renforcement du dispositif (4 questions) **Page 9**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Gestion du poste de sécurité et management d'équipe/2026/BP ATPS - Gestion du poste de sécurité et management d'équipe - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la situation de travail

Pendant la préparation d'un salon au centre de congrès des Rives, une alarme signale de la fumée au sous-sol alors qu'un agent, dont la radio est hors service, se trouve seul près de l'accès. Les faits, les extraits du Code du travail et une décision de justice servent à étudier les obligations de prévention de l'employeur et le droit d'alerte et de retrait.

Analyse juridique

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel doit répondre l'employeur. Distinguez la situation de l'agent de la seule défaillance matérielle de la radio.

Qualification : l'alarme de fumée au sous-sol, l'agent seul près de l'accès et sa radio inutilisable caractérisent une situation susceptible de présenter un danger grave et imminent. La panne est une défaillance matérielle distincte, qui prive aussi l'agent d'un moyen de communication. Il alerte son supérieur et reste en zone sûre.
Problème de droit : l'employeur a-t-il mis en place une prévention et des moyens adaptés, et peut-il exiger que l'agent entre seul dans le local ?

DR 1 : qualification et problème de droit

Qualification juridique des faits	Danger raisonnablement suspecté
Problème de droit	Protection adaptée ?

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

La situation à évaluer associe fumée signalée, isolement et absence de communication; elle ne se réduit pas à la panne de radio.

Obligations de prévention et droit de retrait

Question 1.2. À partir du DT 1, exposez les obligations de l'employeur en matière de prévention et les conditions dans lesquelles un salarié peut exercer son droit d'alerte et de retrait. Précisez les limites de ce droit.

Les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 imposent à l'employeur de protéger la santé physique et mentale : prévenir et évaluer les risques, informer et former les salariés, organiser le travail et fournir des moyens adaptés. Il privilégie les protections collectives.

- Le salarié alerte immédiatement s'il a un motif raisonnable de croire à un danger grave et imminent, ou constate une défectuosité d'un système de protection; il peut se retirer de la situation dangereuse.
- Aucune sanction ni retenue de salaire n'est permise si le motif raisonnable existe. L'employeur ne peut demander la reprise tant que le danger grave et imminent persiste.
- Ce droit n'est pas un refus général de travailler : il suppose les conditions prévues par la loi.

DR 1 : règles de droit applicables

Règles de droit applicables	Prévention, alerte, retrait

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'employeur doit prévenir les risques avec des moyens adaptés. Le salarié peut alerter et se retirer si son motif de croire à un danger grave et imminent est raisonnable.

Application du syllogisme juridique

Question 1.3. Appliquez le syllogisme juridique à la situation : présentez la règle de droit applicable, confrontez-la aux faits et concluez sur la conduite que doit tenir l'employeur à l'égard de l'agent. Appuyez votre analyse sur le DT 2 et indiquez si les éléments disponibles permettent de reprocher à l'agent son refus d'entrer seul dans le local.

Règle : selon le DT 2, l'employeur doit pouvoir justifier de mesures de prévention concrètes et adaptées aux risques identifiés. Il doit aussi évaluer la situation particulière signalée.

Application : une alarme signale de la fumée; l'agent est seul, sans radio opérationnelle, et les consignes ne prévoient ni procédure adaptée ni binôme. Il avertit son supérieur et reste en zone sûre. Ces faits fondent raisonnablement sa crainte d'un danger grave et imminent.

Conclusion : les éléments disponibles ne permettent pas de lui reprocher ou de sanctionner son refus d'entrer seul. L'employeur doit évaluer l'alerte et ne pas imposer la reprise tant que le danger persiste.

DR 1 : application et solution motivée

Application des règles aux faits et solution motivée	Pas de reproche établi

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le refus d'entrer seul ne peut être reproché sur les seuls faits disponibles. L'employeur doit évaluer l'alerte et protéger l'agent.

Mesures de prévention

Question 1.4. Indiquez deux mesures immédiates et une mesure de prévention durable que l'employeur doit mettre en œuvre à la suite de l'alerte. Justifiez brièvement leur pertinence.

1. **Immédiatement :** maintenir l'agent en zone sûre et sécuriser l'accès au sous-sol pour éviter toute exposition à la fumée.
2. **Immédiatement :** appliquer l'alerte du site, prévenir les responsables concernés et faire intervenir les secours ou personnels compétents avec des moyens de communication opérationnels, sans envoyer l'agent seul.
3. **Durablement :** compléter les consignes par une procédure d'alarme fumée avec binôme, communication et critères d'escalade; contrôler régulièrement les radios et briefer l'équipe.

DR 1 : mesures immédiates et prévention durable

Mesures immédiates et mesure de prévention durable	Sécuriser, alerter, prévenir durablement

✓ RÉPONSE À RETENIR

Immédiat : protéger l’agent et déclencher une réponse coordonnée. Durable : formaliser la procédure, prévoir le binôme et vérifier les radios.

2. Diagnostic stratégique et organisation du dispositif de sécurité

Le centre de congrès accueille un salon professionnel de trois jours avec une fréquentation attendue en hausse. À partir des informations sur le site, l'équipe, le client et l'environnement, il faut établir des diagnostics stratégiques puis proposer une répartition des missions et des mesures pour sécuriser les alertes, les communications et le filtrage.

Diagnostic externe

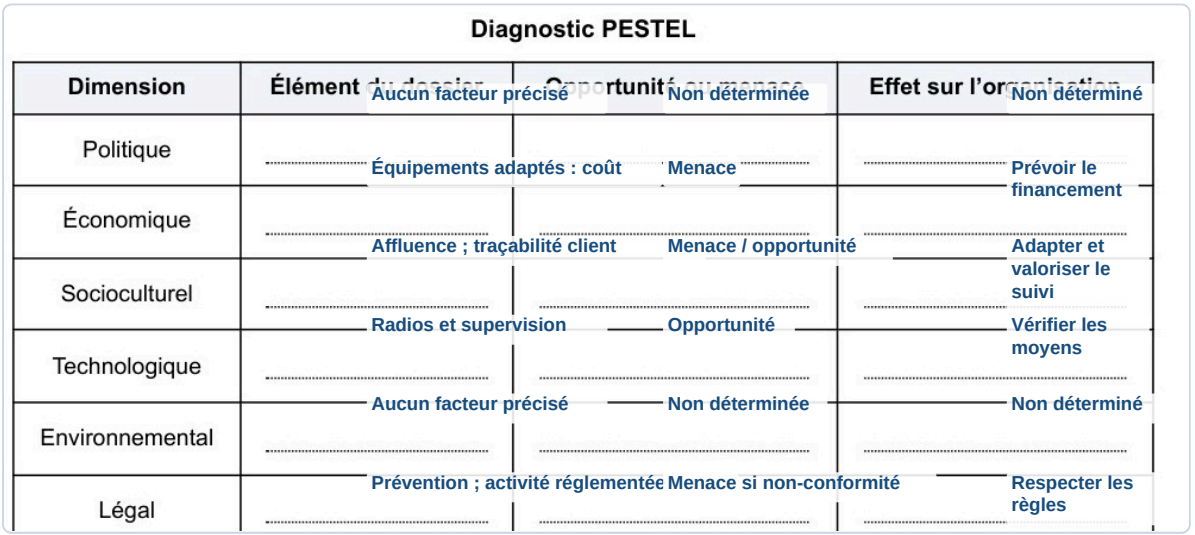
Question 2.1. Réalisez un diagnostic externe du service de sécurité en classant au moins quatre éléments du DT 3 selon les dimensions PESTEL. Pour chaque élément retenu, indiquez s'il constitue une opportunité ou une menace pour l'organisation du dispositif.

Le DT 3 permet de classer au moins quatre facteurs externes. Aucun facteur politique ou environnemental distinct n'est précisé : ces lignes restent indéterminées. Les effets retenus portent sur l'organisation du dispositif.

Dimension	Élément du dossier	Opportunité ou menace	Effet sur l'organisation
Politique	Aucun facteur distinct précisé	Non déterminée	Non déterminé
Économique	Les équipements adaptés représentent un coût	Menace	Prévoir le financement des moyens nécessaires
Socioculturel	Fréquentation en hausse ; clients attentifs à la traçabilité	Menace et opportunité	Adapter le dispositif et valoriser un suivi fiable
Technologique	Radios et supervision facilitent la coordination si elles sont disponibles et vérifiées	Opportunité	Contrôler les équipements et assurer les transmissions
Environnemental	Aucun facteur environnemental distinct précisé	Non déterminée	Non déterminé
Légal	Prévention obligatoire ; activité de sécurité privée réglementée	Menace en cas de non-conformité	Respecter les règles et adapter l'organisation

Le diagnostic fait ressortir les risques liés au coût, à l'affluence et à la conformité, ainsi que l'intérêt d'outils de communication fiables et d'une traçabilité de qualité.

Diagnostic PESTEL complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

Menaces : coûts, affluence et non-conformité. Opportunités : coordination technologique fiable et traçabilité valorisée.

Matrice stratégique

Question 2.2. Complétez le diagnostic interne et externe sous la forme d'une matrice forces, faiblesses, opportunités et menaces. Faites apparaître au moins une force, une faiblesse, une opportunité et une menace, puis reliez chaque élément à une donnée du dossier.

La matrice distingue les éléments internes, maîtrisables par le service, des facteurs externes. Chaque point s'appuie sur une donnée du dossier ; la réorganisation avant l'ouverture et le briefing sont des leviers immédiats.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Poste fixe et registre de consignes disponibles.	Radio défaillante ; consignes sans procédure fumée ni binôme.	Dispositif réorganisable avant l'ouverture ; briefing possible.	Fréquentation supérieure à l'habitude pendant le salon.
Chef de poste chargé de coordonner l'équipe.	Quatre agents à répartir entre filtrage, rondes et alarmes.	Demande du client pour une traçabilité exploitable.	Local à risque au sous-sol et exigence de continuité du filtrage.

Il faut formaliser les consignes à partir du registre, rétablir les communications et répartir les missions selon l'affluence et les attentes du client.

Matrice stratégique complétée

Indiquer un élément du dossier, sa dimension et son effet sur le dispositif

Matrice de diagnostic stratégique

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Poste fixe, registre	Radio HS, consignes incomplètes	Réorganisation avant ouverture	Affluence accrue
Chef de poste	4 agents pour plusieurs missions	Briefing possible, traçabilité cli	Risque sous-sol, filtrage continu

Compléter chaque case à partir des données du dossier

✓ RÉPONSE À RETENIR

Capitaliser sur le poste fixe, le registre et le briefing ; corriger la radio défaillante et l'absence de procédure en binôme.

Organisation des missions

Question 2.3. Proposez une répartition des missions entre le chef de poste et les quatre agents pendant l'ouverture au public. Votre organisation doit maintenir le filtrage, permettre la gestion des alertes et empêcher une levée de doute isolée au sous-sol tant que les moyens de communication ne sont pas rétablis.

Le chef de poste reste au poste fixe : il traite les alertes, tient le registre, reçoit les comptes rendus et coordonne l'équipe. Les quatre agents sont répartis ainsi :

1. Deux agents assurent le filtrage aux entrées ; ils ne quittent pas leur poste ensemble.
2. Un agent effectue les rondes dans le hall et la salle de conférence.
3. Un agent surveille les alarmes et l'accès au sous-sol, sans y pénétrer seul.
4. En cas d'alarme, le chef mobilise deux agents en binôme. Tant que les communications ne sont pas rétablies, ils sécurisent l'accès depuis une zone sûre, rendent compte par un moyen disponible et sollicitent les secours selon les consignes. Aucune entrée pour une levée de doute n'est engagée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Deux agents au filtrage, un en ronde, un en surveillance des alarmes ; le chef coordonne. Pas d'entrée au sous-sol avant le rétablissement des communications.

Préconisations managériales

Question 2.4. Formulez trois préconisations managériales permettant d'améliorer la fiabilité du service : une mesure portant sur les consignes, une mesure portant sur les moyens ou les compétences et une mesure portant sur le suivi de l'équipe. Justifiez chacune d'elles.

Trois mesures complémentaires fiabilisent le service :

- **Consignes :** écrire une procédure pour l'alarme fumée au sous-sol : mise en sécurité, alerte, intervention en binôme et absence d'entrée sans communication opérationnelle. Elle évite les décisions improvisées.
- **Moyens ou compétences :** réparer ou remplacer la radio, tester les appareils avant chaque prise de poste et briefer les agents sur les alertes. Cela fiabilise la coordination.
- **Suivi de l'équipe :** organiser un point de relève et analyser les incidents consignés. Le chef vérifie l'application des consignes et peut corriger rapidement les écarts.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Formaliser la procédure, vérifier les radios et briefer l'équipe, puis suivre les relèves et les incidents consignés.

3. Analyse économique et financière du renforcement du dispositif

La direction étudie une proposition annuelle de renforcement du service de sécurité du centre de congrès. Les données de chiffre d'affaires, de charges variables et fixes, ainsi que l'amortissement du matériel, permettent d'évaluer la rentabilité de l'activité et de l'offre, puis de définir des indicateurs de suivi du contrat.

Activité annuelle de l'entreprise

Question 3.1. Pour l'activité annuelle de l'entreprise, calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat courant à partir du tableau financier. Présentez les calculs et les unités.

La marge sur coûts variables (MCV) est le chiffre d'affaires diminué des charges variables : 1 250 000 - 812 500 = 437 500 €. Le taux de MCV rapporte cette marge au chiffre d'affaires : 437 500 / 1 250 000 × 100 = 35 %. Le résultat courant retranche également les charges fixes : 1 250 000 - 812 500 - 375 000 = 62 500 €. Les trois valeurs sont annuelles et hors taxes.

Calculs de l'activité annuelle complétés

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables de l'activité annuelle	1 250 000 - 812 500	437 500 €
Taux de marge sur coûts variables de l'activité annuelle	437 500 / 1 250 000 × 100	35 %
Résultat courant de l'activité annuelle	1 250 000 - 812 500 - 375 000	62 500 €
Seuil de rentabilité de l'activité annuelle	.....	.....
Marge de sécurité de l'activité annuelle	.....	.....
Résultat prévisionnel de la proposition de renforcement	.....	.....

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

MCV annuelle : 437 500 € ; taux de MCV : 35 % ; résultat courant annuel : 62 500 € HT.

Seuil de rentabilité

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité de l'activité annuelle de l'entreprise, puis sa marge de sécurité en valeur. Interprétez brièvement le résultat obtenu.

Indicateur	Calcul	Résultat
Taux de MCV	437 500 / 1 250 000	0,35
Seuil de rentabilité	375 000 / 0,35	1 071 428,57 €
Marge de sécurité	1 250 000 - 1 071 428,57	178 571,43 €

Le chiffre d'affaires dépasse le seuil de rentabilité : la marge de sécurité est positive. Il pourrait diminuer d'environ 178 571 € avant que l'activité annuelle n'atteigne son seuil, toutes choses égales par ailleurs. Les montants sont hors taxes.

Seuil et marge de sécurité complétés

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables de l'activité annuelle	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables de l'activité annuelle	.....	.....
Résultat courant de l'activité annuelle	.....	.....
Seuil de rentabilité de l'activité annuelle	375 000 / 0,35	1 071 429 €
Marge de sécurité de l'activité annuelle	1 250 000 - 1 071 4	178 571 €
Résultat prévisionnel de la proposition de renforcement	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 1 071 428,57 € ; marge de sécurité : 178 571,43 €. Elle est positive.

Proposition de renforcement

Question 3.3. Pour la proposition de renforcement du site, calculez la marge sur coûts variables puis le résultat prévisionnel après déduction des charges fixes et de l'amortissement annuel. Concluez sur l'intérêt économique de la proposition au vu des seules données fournies.

Pour la proposition, la MCV est le chiffre d'affaires diminué des charges variables : 96 000 - 69 120 = 26 880 €. Le résultat prévisionnel retranche ensuite les charges fixes supplémentaires et l'amortissement annuel : 96 000 - 69 120 - 19 000 - 3 000 = 4 880 €. Ce résultat positif indique que la proposition est bénéficiaire selon les seules données fournies, sous réserve de la réalisation des prévisions de chiffre d'affaires et de charges.

Résultat de la proposition et MCV indiqués

Indicateur	Calcul	Résultat
Marge sur coûts variables de l'activité annuelle	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables de l'activité annuelle	.....	.....
Résultat courant de l'activité annuelle	.....	.....
Seuil de rentabilité de l'activité annuelle	.....	.....
Marge de sécurité de l'activité annuelle	.....	.....
Résultat prévisionnel de la proposition de renforcement	4 880 €	.....

Montants en euros hors taxes, sauf indication contraire

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :
MCV : 26 880 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

MCV : 26 880 € ; résultat prévisionnel : 4 880 €. La proposition est bénéficiaire selon les prévisions fournies.

Suivi du contrat

Question 3.4. Indiquez deux indicateurs de gestion ou de qualité que la direction devrait suivre pendant l'exécution du contrat. Pour chacun, précisez ce qu'il permet de vérifier.

Deux indicateurs permettent de suivre la rentabilité et la qualité de la prestation pendant le contrat :

- **Résultat du contrat :** comparer le chiffre d'affaires réalisé aux charges variables, aux charges fixes supplémentaires et à l'amortissement pour vérifier que l'offre reste bénéficiaire.
- **Incidents consignés et transmis au client :** contrôler la traçabilité des événements et le respect des exigences du client, en vérifiant leur enregistrement et leur transmission.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Suivre le résultat du contrat pour sa rentabilité et les incidents consignés et transmis pour contrôler la traçabilité de la prestation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2026, porte le code 26-BP-ATPS-E1A-U11 et dure 3 heures, coefficient 4. À partir d'une alerte de fumée au sous-sol d'un centre de congrès, elle évalue l'analyse juridique du droit de retrait, le diagnostic stratégique, l'organisation d'un dispositif de sécurité et l'évaluation économique d'un renforcement annuel.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'employeur doit prévenir les risques et fournir une organisation, une information, une formation et des moyens adaptés.
- Le salarié alerte en cas de motif raisonnable de danger grave et imminent et peut se retirer ; aucune sanction n'est possible si les conditions légales sont réunies.
- La marge sur coûts variables est égale au chiffre d'affaires moins les charges variables ; son taux est la marge divisée par le chiffre d'affaires.
- Le seuil de rentabilité est égal aux charges fixes divisées par le taux de marge sur coûts variables ; la marge de sécurité est le chiffre d'affaires moins le seuil.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer la défaillance de la radio du danger auquel l'agent est exposé et structurer l'analyse juridique selon le syllogisme demandé.
- Justifier l'organisation proposée à partir du dossier, maintenir le filtrage et éviter toute levée de doute isolée au sous-sol.
- Pour le PESTEL, classer au moins quatre éléments et préciser pour chacun s'il s'agit d'une opportunité ou d'une menace.
- Présenter les calculs financiers avec leurs unités et distinguer les charges fixes de l'amortissement de la proposition.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la marge sur coûts variables et son taux ?

Soustrayez les charges variables du chiffre d'affaires pour obtenir la marge sur coûts variables. Divisez ensuite cette marge par le chiffre d'affaires et multipliez par 100 pour exprimer le taux en pourcentage.

Q : Quand un salarié peut-il exercer son droit d'alerte et de retrait ?

Il alerte immédiatement l'employeur s'il a un motif raisonnable de penser que la situation présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Il peut alors se retirer, sans sanction si les conditions légales sont réunies.

Q : Comment gérer les trois heures et les documents réponses ?

L'épreuve dure trois heures et les parties sont notées sur 7, 7 et 6 points. Répartissez le temps selon les tâches à traiter et gardez un moment pour vérifier les calculs et rendre les documents réponses DR 1 et DR 2 complétés.

Q : Quelles attentes de présentation faut-il respecter pour la notation ?

Le sujet demande des réponses justifiées, une démarche juridique structurée et des calculs présentés avec leurs unités. Appuyez-vous sur les faits et les documents fournis ; aucun barème détaillé par question n'est indiqué.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Gestion du poste de sécurité et management d'équipe/2026/BP ATPS - Gestion du poste de sécurité et management d'équipe - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.